



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
13 septembre 2024

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Dixième session extraordinaire
Abidjan (Côte d'Ivoire), 3-6 septembre 2024

Messages clés de la douzième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 30 août au 2 septembre 2024

Note du secrétariat

L'annexe de la présente note contient les messages clés de la douzième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, convoquée par la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine en marge de la dixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Les messages clés, qui forment une contribution technique à la dixième session extraordinaire de la CMAE, sont communiqués aux membres de la CMAE à titre informatif.

Annexe

Messages clés de la douzième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 30 août au 2 septembre 2024

Notant que la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou,

Se félicitant de la Stratégie et du Plan d'action de l'Union africaine relatifs aux changements climatiques et au développement résilient (2022-2032), qui fournit un cadre global pour une action climatique coordonnée sur l'ensemble du continent,

Alarmés par la fréquence et la gravité croissantes des effets des changements climatiques qui ont des conséquences disproportionnées sur les économies et les sociétés africaines, la perte moyenne des pays étant estimée à entre 2 et 5 % de leur produit intérieur brut (PIB), tandis que de nombreux pays redirigent jusqu'à 9 % de leurs budgets d'investissement dans des services essentiels comme la santé, l'éducation et d'autres services sociaux vers des interventions imprévues pour faire face aux effets de phénomènes climatiques extrêmes,

Préoccupés par le fait que le continent africain s'est réchauffé à la vitesse de + 0,3 °C par décennie entre 1991 et 2023, soit un peu plus rapidement que la moyenne mondiale,

Notant qu'en Afrique subsaharienne, on estime que l'adaptation aux changements climatiques coûtera entre 30 et 50 milliards de dollars des États-Unis par an au cours de la décennie à venir, soit 2 à 3 % du PIB de la région,

Préoccupés également par le fait que de nombreux pays développés ont systématiquement manqué à leur engagement de fournir un financement de l'action climatique suffisant et prévisible, en raison de l'inadaptation de l'architecture financière mondiale actuelle pour faire progresser véritablement l'action climatique et le développement,

Conscients de la possibilité que représentent des marchés du carbone inclusifs et à haute intégrité comme source supplémentaire de financement de l'action climatique, tout en reconnaissant que les marchés du carbone viennent compléter les efforts nationaux d'atténuation,

Préoccupés par le manque d'investissement dans les infrastructures d'observation météorologique et climatique, les systèmes d'alerte précoce et la recherche climatique en Afrique,

Notant qu'il est essentiel de prendre en compte les questions de genre, d'équité intergénérationnelle et de justice pour remédier aux inégalités que pose l'urgence climatique en Afrique,

Ayant à l'esprit qu'il faut investir d'urgence dans l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes, les communautés locales et les solutions climatiques autochtones,

Se félicitant des initiatives régionales, notamment l'Initiative pour l'adaptation en Afrique, l'Africa Adaptation Acceleration Programme (Programme pour l'accélération de l'adaptation en Afrique), le Mécanisme d'investissement de projets résilients aux changements climatiques, l'initiative Recherche sur le climat pour le développement en Afrique, le Guichet d'action climatique du Fonds africain de développement et l'Africa Carbon Markets Initiative (Initiative sur les marchés de droits d'émission de carbone en Afrique),

Messages clés

1. Exhorter les États membres à participer activement aux négociations climatiques pour défendre les besoins et les priorités du continent, notamment un financement de l'action climatique suffisant, prévisible et accessible ;
2. Faire en sorte que tous les pays africains élaborent et mettent en œuvre de solides plans nationaux d'adaptation d'ici 2025, conformément aux priorités du continent en matière d'adaptation aux changements climatiques et de développement résilient face aux changements climatiques, que traduiront leurs contributions déterminées au niveau national et leurs stratégies de développement à faibles émissions sur le long terme ;

3. Plaider pour que les pays développés s'acquittent de leur responsabilité d'assurer le financement de l'action climatique, conformément au principe du pollueur-payeur, et veiller à ce que ces financements prennent la forme de subventions et soutiennent principalement l'adaptation ;
4. Appeler à une hausse du financement de l'adaptation pour l'Afrique et à en faire une priorité dans le cadre du nouvel objectif collectif quantifié, et veiller à ce que ces financements soient sans endettement, soient faciles d'accès tant pour les gouvernements que pour les communautés et soient calculés en fonction des besoins évalués ;
5. Souligner qu'il importe d'augmenter de façon substantielle les investissements en faveur de l'adaptation afin de saisir les opportunités de création d'emplois, de croissance verte et de prévention des pertes sur le continent, et exhorter à la mise en place de financements suffisants, de transferts de technologies plus rapides et de renforcement des capacités conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées ;
6. Demander aux pays développés de respecter leurs engagements financiers à soutenir l'Afrique dans la maîtrise des changements climatiques et appeler les gouvernements africains à intensifier leurs efforts de mobilisation des ressources nationales ;
7. Plaider pour la réforme urgente de l'architecture financière mondiale pour qu'elle soit adaptée à sa finalité et renforcer notamment l'accès à des fonds climatiques mondiaux tels que le Fonds vert pour le climat et le nouveau fonds visant à permettre de faire face aux pertes et préjudices ;
8. Plaider vigoureusement pour que le financement par des subventions soit privilégié aux prêts, en particulier pour les projets d'adaptation, afin d'éviter d'imposer une charge de remboursement à des pays en difficulté financière ;
9. Affirmer que les éventuels prêts consentis à l'Afrique au titre du financement de l'action climatique devraient être considérés comme la contribution de l'Afrique à l'action climatique mondiale ;
10. Encourager les États membres et les partenaires de développement à collaborer afin de tirer parti de manière innovante de ressources publiques limitées, pour mobiliser les investissements nécessaires à l'action climatique, notamment par des mécanismes tels que les marchés du carbone, les obligations vertes et bleues, le financement mixte et l'assurance des risques climatiques, et veiller à ce qu'ils tiennent compte des questions de genre et des groupes marginalisés ;
11. Appeler à l'association des investissements d'adaptation aux autres investissements, tels que ceux en faveur de l'atténuation des changements climatiques et ceux relatifs aux infrastructures sociales, et remettre en question l'idée fautive selon laquelle l'adaptation ne se prêterait pas aux investissements afin que les efforts d'adaptation attirent des financements prévisibles ;
12. Encourager le recours aux instruments commerciaux, notamment les accords de l'Organisation mondiale du commerce et de blocs commerciaux régionaux tels que la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de diriger les investissements vers les efforts d'adaptation ;
13. Exhorter les États membres à s'approprier la Stratégie et le Plan d'action de l'Union africaine relatifs aux changements climatiques et au développement résilient (2022-2032) aux niveaux national et sous-régional afin d'accélérer l'action climatique et à promouvoir le Programme pour l'accélération de l'adaptation en Afrique, témoin de l'engagement du continent en faveur d'une action climatique efficace en amont de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
14. Souligner qu'à mesure que l'Afrique s'engage sur des voies de développement à faibles émissions, il conviendrait que les politiques commerciales et les flux de financement mondiaux contribuent à la réduction des inégalités structurelles, socioéconomiques et technologiques entre pays développés et pays en développement, afin qu'une transition juste contribue à réduire la précarité énergétique ;
15. Intégrer la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des terres à l'approche de transition juste de l'Afrique et reconnaître à cet égard l'importance de la restauration des forêts pour la réalisation de l'objectif mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
16. Plaider, aux niveaux national et régional, en faveur de l'ancrage local des activités de fabrication, de financement et de développement des compétences, afin d'accompagner la transition énergétique de l'Afrique, et exhorter les responsables politiques et la communauté internationale à repenser les moyens de tirer parti des risques liés aux changements climatiques pour porter une croissance économique inclusive et accélérer l'industrialisation de technologies énergétiques à faible intensité de carbone sur le continent ;

17. Collaborer avec les partenaires de développement, les banques multilatérales de développement et le secteur privé pour investir dans des services d'information climatique et des systèmes nationaux et régionaux d'alerte et d'intervention précoces, afin d'améliorer les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe ;
18. Encourager la conception sur place de solutions climatiques innovantes afin d'encourager une croissance verte durable et inclusive et de valoriser la filière des minéraux critiques en Afrique, notamment par des initiatives dans le domaine de l'hydrogène vert, de l'acier vert et du carburant d'aviation ;
19. Étudier la possibilité de panacher les sources de financement, y compris par des investissements publics, privés et philanthropiques, afin de renforcer les flux financiers en faveur de projets de résilience climatique dans toute l'Afrique ;
20. Mobiliser des soutiens en faveur d'un accroissement du financement de projets, afin de mettre sur pied des projets susceptibles d'attirer des fonds qui portent à la fois sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et répondent aux critères financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance, et d'encourager le regroupement de petits projets pour renforcer leur viabilité et leur attractivité vis-à-vis des investisseurs ;
21. Exhorter les États membres à fixer des objectifs précis, clairs et ambitieux d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, assortis de plans de financement spécifiques et de solides systèmes de suivi ;
22. Faire en sorte que les pays africains soient prêts à absorber les financements et à mettre en œuvre des programmes d'adaptation aux changements climatiques à grande échelle, et veiller notamment à ce qu'ils clarifient les mandats institutionnels clairs, définissent les secteurs prioritaires, estiment les coûts d'adaptation et formulent des objectifs précis en matière d'adaptation ;
23. Améliorer la compréhension des effets et des risques climatiques dans toute l'Afrique afin de mieux en tenir compte dans les modèles économiques et les décisions d'investissement en faveur de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques ;
24. Plaider en faveur de l'objectif mondial en matière d'adaptation, afin de mettre en valeur et de promouvoir l'application d'indicateurs adaptés au contexte qui rendent compte avec exactitude des vulnérabilités et des besoins d'adaptation de chaque région ;
25. Encourager les partenaires de développement à soutenir le renforcement des capacités des pays africains à élaborer et suivre des indicateurs de progrès dans le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation, et à cette fin mettre l'accent sur le renforcement des compétences, l'autonomisation et la mise en place d'un réseau solide de jeunes dirigeantes et dirigeants résolus à mettre en place des actions durables ;
26. Encourager et promouvoir la coopération Sud-Sud entre pays africains afin d'accroître les investissements, d'échanger les meilleures pratiques, de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation transfrontières, tout en renforçant les capacités et les structures de gouvernance locales pour veiller à ce que les financements répondent aux besoins des communautés concernées ;
27. Demander aux partenaires de développement de soutenir le renforcement des systèmes de données en Afrique par des investissements dans les services météorologiques et hydrologiques nationaux, la priorité devant être donnée à l'élaboration de systèmes solides de données climatiques et d'alerte précoce, et par le financement de la recherche climatique afin de comprendre les effets des changements climatiques et de proposer des solutions d'adaptation pour chaque site ;
28. Insister sur le fait que la mission fondamentale des marchés du carbone est de rehausser les ambitions en matière d'atténuation et non de lever des fonds en faveur de l'action climatique, éviter une mauvaise interprétation des crédits d'émission de carbone comme constituant un financement de l'action climatique et faire respecter le principe du pollueur-payeur ;
29. Tirer parti des opportunités offertes par les principes de fonctionnement des marchés du carbone et veiller à ce que la participation de l'Afrique lui permette de renforcer sa présence sur ces marchés et d'y faire preuve de responsabilité, sans que cela n'incite à produire des émissions supplémentaires ;
30. Demander aux partenaires mondiaux de développement et aux autres partenaires régionaux de renforcer les capacités de l'Afrique à agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur des marchés du carbone, de la sensibilisation à l'élaboration de stratégies inclusives qui contribuent au développement

durable, en passant par le suivi et la vérification des crédits d'émission de carbone, tout en intensifiant également la participation du secteur privé local ;

31. Exhorter les États membres, avec l'appui des partenaires de développement, à recenser et à mettre en œuvre des projets qui présentent des avantages à la fois sur le plan des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques, en reconnaissant que les retombées positives de leur prise en compte conjointe sont une priorité pour l'Afrique ;

32. Favoriser la compréhension du couplage entre changements climatiques et santé humaine, animale et environnementale en Afrique et tenir compte des questions de genre dans tous les efforts connexes.
